

Inculpé des délits d'usurpation de titre et usurpation de fonctions

Le faux avocat Me Eric Essingone placé sous mandat de dépôt

E. N.-A.
Libreville/Gabon

"**MAÎTRE** Eric P.R. Essingone", qui se faisait passer tantôt pour un huissier de justice, tantôt et surtout pour un avocat, a finalement été démasqué et placé sous mandat de dépôt par le juge du 2e cabinet du tribunal de première instance de Libreville. Il devra répondre des délits d'usurpation de titre et usurpation de fonctions. Mieux, au moment où les agents du parquet de Libreville lui passaient les menottes aux

poignets, il était effectivement en toge. Depuis un certain temps, le barreau avait été informé de ce qu'un individu se faisant passer pour un avocat écumait greffes et autres services du Palais de justice de Libreville. Et lorsqu'il fut brièvement confondu la première fois, alors qu'il se prévalait de la qualité d'avocat, Essingone avait avoué qu'il n'en était pas un, mais qu'il était plutôt « huissier de justice ». Distribuant autour de lui ses cartes de visite sur lesquelles figuraient ses titres et fonctions, ainsi que les coordonnées de son bu-



Photo : Abel Eyeghe / L'Union
La Maison de l'avocat. Me Essingone a réalisé la prouesse de prétendre être un de ses membres des mois et peut-être des années durant.

reau : « Cabinet Maître Essingone avocat conseil-défenseur des droits de l'Homme », il lui arrivait d'aller à la prison centrale de Libreville où, disait-il, ses clients s'y trouvaient en détention. Mais c'est sur-

tout, selon plusieurs témoignages, au Palais de justice de Libreville où il apparaissait, vêtu de la toge d'avocat, dans les greffes pour solliciter tel ou tel dossier. **PLAINTES** Informé de cette situation, le Barreau a porté plainte contre l'imposteur au parquet de Libreville. Et c'est à la suite de celle-ci que l'intrépide Essingone a été arrêté par les agents du procureur de la République, avant d'être mis à la disposition de la direction générale des Recherches (DGR). Le bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon, Me Lubin Ntoutoume, qui

œuvre inlassablement pour que la profession d'avocat retrouve ses lettres de noblesse, tient à ce que ce genre de problème ne vienne pas déteindre sur la corporation. Quant aux délits pour lesquels « Me Eric Essingone » est poursuivi, à savoir : « usurpation de titre et usurpation de fonction », les avocats se disent convaincus qu'on pourrait y ajouter celui d'escroquerie, estimant, sans doute, que « ses » services à « ses » clients ont été payés. Ce qui corserait davantage son "addition".

Disparition de 353 containers de kevazingo au port d'Owendo

Conséquence des manœuvres frauduleuses et flagrantes

JNE
Libreville/Gabon

353 containers de kevazingo - bois pourtant frappé d'interdiction d'exploitation et d'exportation depuis 2018, conformément au décret 00099/PR/MFE du 19 mars 2018 portant mise en réserve du kevazingo - ont disparu sur le site de 3C Transit à Owendo, alors qu'ils étaient sous mains de justice. C'est le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Olivier N'Zahou, qui a rendu publique cette information, le 2 mai dernier, au cours d'un point de presse à son cabinet. Cette affaire prouve, assurément, le désordre qui existe dans le secteur forestier et les complicités qui y règnent. Et que des manœuvres frauduleuses sont organisées dans cet

univers par des opérateurs économiques véreux avec la complicité de certaines autorités administratives. M. N'Zahou a d'ailleurs révélé que les informations en sa possession font état de ce que lesdits containers ont été mouvementés sur ordre de certains agents du ministère des Eaux et Forêts. 18 des 353 containers disparus seraient déjà en Chine. "Les agents du ministère des Eaux et Forêts requis par le Ministère public pour mener à bien les investigations avaient été curieusement rappelés par leur hiérarchie, entravant ainsi le bon déroulement de l'enquête, a-t-il insisté (...) Alors qu'ils avaient parfaitement connaissance des enjeux du dossier et du trouble à l'ordre public économique occasionné par les faits objet de la procédure pendante chez le juge d'instruction, les mêmes agents ont sciemment ordonné le déplacement desdits contai-



Photo : Abel Eyeghe / L'Union
Le kevazingo, bois interdit d'exploitation et d'exportation depuis 2018, objet d'une commercialisation frauduleuse intense.

ners aux fins d'exportation frauduleuse, au mépris des intérêts supérieurs de l'État". Dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, a poursuivi le garant de l'ordre public, 23 containers ont été incidemment découverts avec du kevazingo, dans l'enceinte de la société Owendo Containers Terminal (OCT), au port d'Owendo. **PRENDRE DES MESURES FORTES** L'enquête a démontré l'utilisation d'un bon à embarquement, établi sur la base d'un entreposage irrégulier effectué en présence constante des agents du ministère des Eaux et Forêts en plus de quelques douaniers. Le kevazingo, selon les spécialistes, est un bois précieux dont le prix d'un m3 varie en fonction de sa qua-

lité entre 400.000 et 1,2 million de francs. Cette essence n'avait jamais fait l'objet d'une exploitation aussi intensive avant que les Asiatiques ne s'y intéressent. On signale également la présence de plusieurs essences dans des containers - padouk et okoumé entre autres - en équarris dans l'entrepôt de la société 3C Transit. Ce qui est contraire aux mesures prises depuis 2010 par le gouvernement sur l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes, ou de bois insuffisamment transformé. L'idée des autorités est d'encourager et d'accélérer la transformation locale du bois dans le pays. Or, la tendance actuelle, au regard des illégalités constatées, constitue un préjudice énorme pour l'État. Cette situation est le résultat de nombreuses années de mauvaise gouvernance, en particulier

d'une corruption indéracinable et d'institutions comportant de nombreuses lacunes. Pour réduire, voire éradiquer ces mauvaises pratiques, l'heure doit être de plus en plus aujourd'hui à la répression. C'est pourquoi le procureur de Libreville a lancé cet avertissement: "Le parquet de la République tient à rappeler que quels que soient les rangs et grades des personnes impliquées dans ce qu'il convient de nommer Réseau kevazingo, elles seront poursuivies et force restera toujours à la loi". Il convient en outre de rendre les institutions plus efficaces, renforcer les mesures de lutte contre la corruption et améliorer les mesures d'application de la législation par un investissement continu dans la formation des agents et la mise à disposition de ressources adéquates.

Incendie à l'Hôtel de ville d'Oyem

Le pire a été évité de justesse

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'HÔTEL de ville d'Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, a été victime d'un incendie d'une rare violence dans la journée du 9 mai dernier. Grâce à l'intervention rapide des sapeurs pompiers, les flammes, qui avaient déjà ravagé une partie du bâtiment, ont pu être circon-

scrites à temps. Les premières fumées auraient été aperçues par les agents municipaux, alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur de l'édifice. Redoutant d'être pris au piège, le personnel a immédiatement évacué le bâtiment. Alertés, les pompiers, à leur arrivée, ont usé de beaucoup de perspicacité et de professionnalisme pour venir à bout des flammes, qui avaient déjà détruit une partie du pla-



Photo : DR
De la fumée s'échappant de la mairie centrale d'Oyem. Grâce aux soldats du feu, l'essentiel a été sauvé.

fond. Heureusement, les pertes enregistrées sont uniquement matérielles. Des travaux de réhabilitation pourraient néanmoins

s'avérer lourds, ces pertes en biens étant assez importantes. Un communiqué du maire de la commune d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, indique que la cause de l'incendie serait un court circuit, qui a endommagé le tableau de câblage des installations électriques du bâtiment. Le communiqué du maire rappelle en outre que ces installations électriques sont vieillissantes puisqu'elles

datent de l'année de construction de l'Hôtel de ville d'Oyem en 1978. Occasion pour M. Abessolo Menguey de rassurer les populations et les usagers que l'ensemble des documents sont intacts. Mais également que tout est rentré dans l'ordre et que le pire a été évité de justesse grâce à la bravoure et à la promptitude des sapeurs pompiers.

Lutte contre le trafic d'ivoire

Le préfet de la Basse-Banio écroulé

SCOM
Libreville/Gabon

LE préfet du département de la Basse-Banio dont Mayumba est le chef-lieu, Eugène Nziengui, a des en-

nuis avec la justice. En effet, la police judiciaire a saisi deux défenses d'éléphant, pièces d'espèces intégralement protégées qu'il tentait, à travers des intermédiaires, de liquider. Une infraction à l'article 275 du Code forestier.

D'après les premières constatations, l'auxiliaire de commandement était en compagnie de sa seconde épouse, M.K.M., dans une structure hôtelière située dans le 2e arrondissement de Mouila, lorsque les policiers l'ont interpellé. A ce

qu'il semble, l'autorité administrative aurait pris attache avec des personnes pour vendre ses deux défenses d'éléphant. Malheureusement pour lui, la transaction sera annihilée par les limiers de la PJ, appuyés par les agents des

Eaux et Forêts et les membres de l'ONG Conservation et Justice. Les informations en notre possession font état de ce que le couple préfectoral a été présenté au parquet de Mouila, hier, en compagnie de deux autres mis en

cause. En fin d'après-midi, au moment où nous mettons sous presse, une source judiciaire nous a appris leur placement en détention préventive à la maison d'arrêt de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié.